

Note de présentation du CFU 2024 de la commune de Lacollonge
(Complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 240.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	152 374.70	Recettes réelles	160 933.99
Dépenses d'ordre	87 659.00	Recettes d'ordre	87 659.00
Total	240 033.70	Total	248 592.99
002	0	002	256 360.90
Total	240 033.70	Total	504 953.89
023	0		
Total du CFU 2024	240 033.70	Total du CFU 2024	504 953.89
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	101 089.25	Recettes réelles	119 070.39
Dépenses d'ordre	87 659.00	Recettes d'ordre	87 659.00
Total	188 748.25	Total	206 729.39
001	50 852.32	Dont affectation de résultat	50 852.32
Total avec 001	239 600.57	Total	206 729.39
		021	0
Total du CFU 2024	239 600.57	Total du CFU 2024	206 729.39

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice

$$160\,933.99 - 152\,374.70 = 8\,559.29$$

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice. Pas d'emprunt donc CAF brute = CAF nette

$$8\,559.29 - 0 = 8\,559.29$$

Capacité d'autofinancement en tenant compte du résultat cumulé N-1 (002) :

$$8\,559.29 + 256\,360.90 = 264\,920.19$$

Commentaires :

En investissement et en fonctionnement :

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement et n'ont eu aucune incidence sur les finances.

Les dépenses réelles d'investissement sont élevées pour notre petit village mais les économies faites sur plusieurs années et l'excédent réalisé avec le lotissement ont permis l'enfouissement des réseaux secs, la création de trottoirs et la réfection nécessaire des voies communales sans emprunt et sans augmentation d'impôts.

L'endettement de la commune au 31/12/2024 : Ratio

- Encours de la dette au 31/12/2024 : (voir fiche AEFf communiquée par le comptable)
0.00
- Encours de la dette au 31/12/2024 / recettes réelles de fonctionnement
0.00

La fiscalité :

Indiquer les taux figurant sur l'état n°1259.

Compte tenu de l'inflation, de l'augmentation des bases et de la bonne santé financière de la commune, les élus décident de baisser les taux pour atteindre :

TF : 27.77 %

TFNB : 32.60 %

TH : 10.32 %

La TH ne s'applique que sur les résidences secondaires.